

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU PAYS DE MORMAL

NOMBRE DE MEMBRES

<u>En</u> <u>Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	52	60

DATE DE LA CONVOCATION

27/03/2025

DATE D'AFFICHAGE**DEPOT EN PREFECTURE**

Convention opérationnelle avec la Safer Hauts de France – zone d'activités de grande capacité de Bavay

SEANCE DU 2 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 avril, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, au carré des saveurs à Maroilles, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

Etaient présent(e)s : M.Philippe EUSTACHE, M.Henry-Louis BOURGOIS, Mme Francine CAUCHETEUX, M.René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, M.Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE, M.Bertrand FLAMENT, M.Jean-Marie COUSIN, Mme Laëtitia LEMOINE, Mme Pierrette GUIOST, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE, M.Denis LEFEBVRE, M. Alain GERARD, M.Frédéric CARRE, M.Nicolas RUTER, M. Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M. Yohann LECERF, M.Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M.François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, M.Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, M.Amar GOUGA, M.Jean-Claude BONNIN, M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Frédéric ROMAIN, Mme Peggy DI MUZIO, M.Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M.François LERNOULD, M.David BEAUMONT, M.Jean-Pierre NOEL, Mme Anita LEFEVRE, M.Claude BLOMME, M.Patrick PIANA, M.Thierry SOSZYNSKI, M.Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, M.André FREHAUT, M.Philippe COLARD

Etaient excusé(es) : Mme Nathalie VINCENT, Mme Carine FREHAUT, Mme Alexandra LERCH, M.Luc BERTAUX, M.Jean-Philippe MICHEL, Mme Martine LECLERCQ, M.Jean-Baptiste GUIOT, M.Olivier YZANIC, Mme Catherine MOREL,

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M.Christophe LEGROUX, M.Georges BROXER, M.François RONCHIN, M.Vincent DUSSART, M.Romain MAGY

Etaient excusé(e)s avant donné procuration : M.DRANCOURT Jean, Mme Delphine PERTUZON, Mme Hélène DUMORTIER, M.Benoit GUIOST, Mme Sabine KOLASA, Mme Marie DUBOIS, M.Freddy DOLPHIN, M.Dominique QUINZIN,

M.Jean-Pierre MAZINGUE et Mme Roxane GHYS ne prennent pas part au vote de la délibération n°38-2025

Délibération n°28-2025 : convention opérationnelle avec la Safer Hauts de France – zone d’activités de grande capacité de Bavay

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

La communauté de communes du Pays de Mormal a pour ambition d’aménager une zone d’activités de grande capacité sur la commune de Bavay. D’une surface d’environ 22 hectares, elle permettra d’accueillir une unité industrielle génératrice d’emplois, en cohérence avec le tissu économique existant et les orientations du Projet de Territoire et du SCoT Sambre-Avesnois.

L’attractivité de cette zone est avérée eu égard à :

- Sa situation stratégique à mi-chemin des pôles de Maubeuge et Valenciennes,
- Son accessibilité via la RD 649,
- Une opportunité foncière agricole stratégique

En conséquence, il est proposé de confier à la Safer Hauts de France une mission globale d’animation foncière d’une durée de six mois.

Le périmètre d’étude est délimité sur le plan annexé à la présente délibération.

Cette étude comportera les éléments suivants :

- Caractéristiques des exploitations agricoles concernées par l’emprise des projets (siège, SAU, âge, successeur ...)
- Identification de la propriété foncière cadastrale avec recherche des titres de propriété, recherche des statuts juridiques d’occupation...
- Evaluation de l’impact foncier du projet sur les exploitations agricoles
- Etude des besoins de reclassement et des libérations de terres
- Evaluation de la dureté foncière de l’opération

Cette étude nécessitera des rencontres individuelles avec les exploitants agricoles concernés.

La Safer établira une note de synthèse accompagnée de cartographies, qu’elle remettra en version numérique à la communauté de communes dans les délais impartis.

Les frais d’intervention de la Safer pour la réalisation de cette étude sont d’un montant forfaitaire de 3500 € HT.

Suite à la réalisation de l’étude foncière agricole, la communauté de communes pourra solliciter la Safer pour engager les négociations avec les propriétaires et les exploitants concernés par ce projet. Cette mission spécifique fera l’objet d’un ordre de service. Les modalités financières relatives à cette mission sont détaillées dans l’article 2.2 de la convention jointe en annexe.

Le projet de convention, joint en annexe, précise les modalités pratiques d’intervention.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- D’approuver la convention opérationnelle avec la safer Hauts de France relative à la zone d’activités de grande capacité de Bavay
- D’autoriser le président à signer ladite convention et tout document y afférent.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
60		

Décide de :

- D'approuver la convention opérationnelle avec la safer Hauts de France relative à la zone d'activités de grande capacité de Bavay
- D'autoriser le président à signer ladite convention et tout document y afférent.

Fait et délibéré le 2 avril 2025

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le :
- De la publication le :

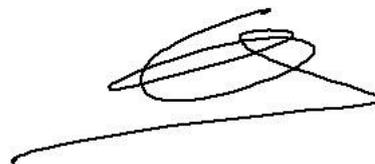
Le président

Jean-Pierre MAZINGUE



le secrétaire

François ERLEM



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 059-200043321-20250415-28_2025DEL-DE